
Après que cet article eut été écrit, nous avons lu chez nos confrères quotidiens que la Banque Jacques Cartier a racheté une partie de sa circulation (\$236,880). Il ne resterait plus alors que \$262,146 de billets au dehors. Ce remboursement de circulation ne change en rien nos prévisions ci-dessus, puisque l'actif a diminué d'autant que le passif dans l'opération de rachat de la circulation.

UN MOT AU "MONITEUR DU COMMERCE"

Il semblerait que l'Esprit Saint sous la forme de langues de feu est descendu sur la tête de l'éditeur du *Moniteur du Commerce*, qui a cru devoir avancer le jour de sa publication pour lancer un article évidemment inspiré, intitulé "La Banque Jacques Cartier" article qui pourrait avoir pour titre : une charge à fond de train sur un confrère.

o Nous laisserons de côté toutes les insinuations bienveillantes que nous pouvions attendre de notre ami *Le Moniteur du Commerce*, et nous répondrons simplement en posant quelques questions à l'éminent financier que les chiffres effraient au point qu'il n'ose pas les discuter.

Le verbiage ne remplace pas un fait !

En premier lieu, nous demanderons à notre confrère et à ceux qui l'inspirent, de nous donner les raisons de la nécessité du relèvement de la Banque Jacques-Cartier. En second lieu, de nous dire sur quoi ils basent leur opinion que la liquidation de la dite banque serait un désastre pour le commerce. Nous prévenons le confrère que quelle que soit sa réponse, nous la discuterons, car

nous voulons savoir si, dans la réouverture des portes de la banque, on cherche ou l'intérêt du commerce ou l'intérêt de quelques particuliers.

Si la liquidation doit être un désastre, c'est que le portefeuille de la banque ne vaut rien,

S'il vaut quelque chose, il ne faut pas douze mois pour distribuer au moins 75 pour cent de dividende aux déposants, commerçants et autres.

Avec un ton patelin qui ne lui sied guère, *Le Moniteur* veut bien avoir pitié de nous.

"Il y a, dit-il, une déception d'autant plus grande qu'elle provient d'un journal dont la mission spéciale est de sauvegarder les intérêts du commerce canadien-français."

Nous pourrions rappeler de vieux souvenirs et revenir sur certains articles publiés en faveur de la Banque du Peuple par notre confrère qui disait alors de nous : "Un journal qu'on ne peut accuser de favoriser la liquidation de la Banque du Peuple" — Peut-être y reviendrons-nous un jour ; mais en attendant, ce n'est pas au *Moniteur* que nous demanderons de quelle manière les intérêts du commerce canadien-français seront le mieux sauvegardés.

Notre confrère dit encore :

"Il est bon de remarquer que le rapport dont il se sert n'est que la reproduction tirée des registres de la situation telle que l'a laissée la journée du 31 juillet, au moment de la suspension."

Il ajoute :

"LE PRIX COURANT n'y voit que matière à critique et à déductions fantaisistes."

Le *Moniteur du Commerce* voudrait-il bien nous dire sur quel autre rapport nous aurions bien pu nous appuyer pour discuter la situa-